



Formations environnementales : typologies et caractéristiques

Notice méthodologique

(dernière mise à jour : avril 2022)

Le champ de la formation initiale

Les formations environnementales sont analysées sous l'angle des formations initiales. La formation initiale désigne la première formation obtenue au terme d'un cycle d'études qui conduit à l'exercice d'un métier. Elle est dite « initiale » dans le sens où elle vise l'acquisition de compétences par une personne qui n'a jamais exercé de métier. La formation initiale est sanctionnée par un diplôme.

Les diplômes par niveau de formation

L'analyse des formations environnementales ne concerne pas l'ensemble des diplômes proposés par le système éducatif. Sont pris en compte les diplômes techniques et professionnels pour le niveau « inférieur ou égal » au bac, les bacs + 2, les diplômes universitaires (professionnels ou non) et d'ingénieurs pour les niveaux « supérieurs ou égaux » à bac + 3.

Depuis janvier 2019, le cadre national des certifications professionnelles est la nouvelle nomenclature à laquelle l'ensemble des ministères et organismes certificateurs doivent se référer pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette nouvelle nomenclature a été introduite par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les diplômes suivis dans le cadre des formations environnementales sont répartis désormais selon huit niveaux :

Année après le bac	Type de diplôme	Niveau de diplôme
Inférieur au bac	BEP, CAP, BPA	Niveau 3 (anciennement V)
Niveau bac	Bac technologique, bac professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien, mention complémentaire	Niveau 4 (anciennement IV)
Bac + 2	BTS, DUT	Niveau 5 (anciennement III)
Bac + 3	Licence généraliste, licence professionnelle	Niveau 6 (anciennement II)

Bac + 4	Master 1	Niveau 6 (anciennement II)
Bac + 5	Master 2, diplôme d'ingénieur	Niveau 7 (anciennement I)
Bac + 8	Doctorat	Niveau 8 (anciennement I)

Les sources de données mobilisées

Deux bases de données fournissent les informations nécessaires à l'identification des formations environnementales :

- la base « Reflet », gérée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Cette base répertorie les diplômes de l'enseignement technique et professionnel délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, allant du CAP/BEP (niveau inférieur au bac) au BTS/DUT (niveau bac + 2) et les licences professionnelles (niveau bac + 3) ;
- les données statistiques concernant les diplômes de l'enseignement supérieur (niveaux bac + 3 et plus) sont issues des fichiers d'enquêtes Sise (système d'information sur le suivi de l'étudiant) et de la base centrale de pilotage (BCP) gérés par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

À noter qu'un changement de source de données a été opéré pour les licences professionnelles : auparavant les données étaient collectées directement depuis la base Reflet du Céreq ; au moment de l'analyse de l'année 2015-2016, il a été décidé de collecter directement les données depuis le fichier Sise du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. L'utilisation de cette source a nécessité une réropolation sur la série 2008-2014.

L'identification des formations environnementales

À partir de la liste de diplômes issus des bases de données décrites précédemment, une recherche par mots-clés est effectuée sur les intitulés. Ces mots-clés, appartenant au champ de l'environnement, ont été définis par le Service des données et études statistiques (SDES) en partenariat avec le Céreq. Ils correspondent à six domaines environnementaux permettant *in fine* le classement des formations :

- **prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques** : ce domaine regroupe les formations ayant trait à la lutte contre les pollutions, à la gestion des déchets, aux traitements de l'air, des eaux usées, à la prévention et gestion des risques environnementaux, naturels, technologiques, à la chimie environnementale, aux écotechnologies, à l'écoconception et aux études d'impact, à l'écotoxicologie, au génie civil appliqué à l'environnement... ;
- **protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques** : sont classées dans ce domaine toutes les formations traitant de la protection de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces naturels, des ressources, de la protection et gestion des milieux (eau, air, sol, forêt, littoral...), de l'écologie, des géosciences... ;
- **hygiène, sécurité, santé, environnement** : ce domaine concerne les formations traitant des bioservices, de l'hygiène, de l'entretien et de la propreté des locaux, des diagnostics qualité, sécurité, environnement (QSE) ;
- **aménagement du territoire et cadre de vie** : les formations intégrées dans ce domaine sont liées aux travaux paysagers, à l'aménagement urbain et paysager, des territoires, au développement urbain durable, à la ville durable, à la mobilité durable, à l'écotourisme, à la géographie environnementale... ;
- **maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables** : les formations classées dans ce domaine portent sur l'efficacité et la performance énergétique, l'isolation thermique, la maîtrise de l'énergie, les énergies

renouvelables, le génie énergétique et climatique, l'écoconstruction, l'habitat HQE, l'effet de serre, les bilans carbone, énergétique... ;

- **gestion sociétale de l'environnement** : ce domaine, exclusivement dédié aux formations de l'enseignement supérieur, considère la dimension « sciences humaines et sociales » de l'environnement. Sont ainsi répertoriées les formations traitant des aspects économiques, réglementaires et sociaux de l'environnement (droit de l'environnement, économie de l'environnement, fiscalité verte, politiques environnementales, sociologie de l'environnement...). On y retrouve également les formations dans lesquelles sont dispensés des enseignements en conseil en environnement, marketing environnemental, communication environnementale, développement durable, responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)...

L'analyse du contenu des formations environnementales

Le contenu de chaque diplôme appartenant à la liste des formations environnementales est analysé selon les modules d'enseignements, le volume horaire et/ou les coefficients. Ces critères, lorsqu'ils sont disponibles, permettent d'évaluer l'importance des enseignements environnementaux dans la formation et de la qualifier selon trois niveaux :

- **dominante environnementale** (les modules d'enseignements environnementaux représentent plus de 50 % des modules de la formation) ;
- **modérément environnementale** (les modules d'enseignements environnementaux représentent entre 25 et 50 % des modules de la formation) ;
- **faiblement environnementale** (les modules d'enseignements environnementaux représentent moins de 25 % des modules de la formation).

Cette méthode a été développée en partenariat avec « Défi métiers », le Carif-Oref francilien. L'analyse du contenu de chaque formation permet, *in fine*, de valider leur étiquetage « environnement » et leur classement dans les six domaines environnementaux.

Chaque mise à jour de données d'effectifs requiert une analyse du contenu des nouvelles formations répertoriées.

La comptabilisation du nombre de formations et des effectifs

Chaque formation est identifiée dans les bases de données par un code diplôme. Le nombre de formations comptabilisées correspond au nombre de codes diplôme distincts. Sont retenues les formations pour lesquelles un effectif inscrit en dernière année est enregistré sur l'année n , après application des filtres (type de diplôme, effectifs en dernière année). Les mêmes filtres ont été appliqués aux formations non environnementales pour assurer la comparabilité.

Le suivi statistique des effectifs en formation initiale porte sur les inscrits en dernière année de formation. Les inscrits de l'année n correspondent aux élèves et étudiants de l'année scolaire $n/n+1$. Cela signifie que l'impact de la création d'un nouveau diplôme n'est pas immédiat sur la comptabilisation des effectifs, en tous cas lorsqu'il s'agit de diplômes préparés sur plusieurs années tels que le bac pro, le bac techno, ou la licence généraliste.

Concernant les diplômes de niveaux inférieurs au bac à bac + 2, la base « Reflet » fournit directement les données.

Pour les diplômes de l'enseignement supérieur, ont été pris en compte les effectifs en troisième année de licence généraliste, les effectifs en licence professionnelle, en master 1 et master 2 (les deux années de master ont été considérées comme indépendantes l'une de l'autre), les effectifs en troisième ou cinquième année d'écoles d'ingénieur, en dernière année de doctorat.

Précautions d'emploi

L'importance du nombre de formations supérieures et la sous-représentation des formations de niveau bac + 2, bac ou inférieur peut s'expliquer par les normes d'enregistrement des diplômes. Chaque diplôme est identifié par un numéro. L'attribution d'un numéro est normalisée pour les diplômes de niveau « inférieur » au bac (CAP, BPA) à bac + 2 (BTS, DUT) ; de fait, ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois pour l'ensemble du territoire. En revanche, les diplômes de l'enseignement supérieur tels que les licences ou masters sont rattachés à des établissements, qui peuvent également adapter leur offre, démultipliant ainsi le nombre de formations offertes.

De plus, à la rentrée 2014-2015, la nomenclature simplifiée de l'offre de formation a été mise en place pour les diplômes de l'enseignement supérieur. Le nouveau cadre national des formations (CNF), fixé par l'arrêté du 22 janvier 2014, simplifie l'offre de formations pour les licences (en vigueur à la rentrée 2014), les licences professionnelles (le passage à la nouvelle nomenclature des licences professionnelles se fera par vagues de contrats à compter de la rentrée 2015-2016) et les masters (le passage à la nouvelle nomenclature se fera en fonction des vagues de contractualisation (5 ans) à partir de la rentrée 2015).

La prise en compte de la simplification de l'offre de formation implique notamment des modifications dans la codification des diplômes. Elle génère ainsi une réduction du nombre de diplômes, rendant plus difficile l'analyse statistique des formations environnementales dans le supérieur. Depuis 2015, le nombre de diplômes a en effet considérablement diminué (plus de 700 diplômes en moins).

Compte tenu des types de diplômes pris en compte, de la méthodologie d'identification des formations environnementales, ainsi que de la comptabilisation des effectifs, la liste des formations environnementales n'est pas exhaustive et le nombre d'effectifs inscrits associés est certainement sous-estimé.

Sigles

Bac techno (Ag) : bac technologique (agricole)

Bac pro (Ag) : bac professionnel (agricole)

BEP (A) : brevet d'études professionnelles (agricole)

BP (A) : brevet professionnel (agricole)

BTS (A) : brevet de technicien supérieur (agricole)

CAP (A) : certificat d'aptitudes professionnelles (agricole)

DUT : diplôme universitaire de technologie

LP : licence professionnelle

MC : mention complémentaire.

Commissariat général au développement durable
Service des données et études statistiques
Sous-direction xxxxxx
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

